

Permis voiture (B)

Conforme à l'arrêté du 13 mai 2013 relatif au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC)

Public visé :

Tout public répondant aux prérequis.

Prérequis :

Avoir au moins 18 ans lors de l'examen de la conduite, posséder l'ASSR

Formation réglementée – accessible aux personnes en situation de handicap sauf affections médicales incompatibles avec l'obtention du permis de conduire.

Durée, dates, lieu, horaires

Durée : 20 heures minimum

Lieu : Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie, Saint-André *selon les nécessités pédagogiques*

Horaires : de 7h à 19h

Dates : *Entrées permanentes*

Modalité d'organisation

Nombre de personne : 1 apprenant par véhicule

En présentiel, parcours individualisé selon niveau.

Moyens techniques et pédagogiques :

Ouvrages spécialisés éditions Code Rousseau et ENPC ou Ediser.

Livret stagiaire individuel. Systèmes audio-visuels (films, diapositives...)

Véhicules : à boîte mécanique ou à boîte automatique de la catégorie B, salles de cours équipées de moyens multimédias, aires d'évolution spécialement aménagées (plateau technique)

Tarifs : Selon la formule choisie (parcours classique, stage ou boîte automatique exclusive)

Objectifs :

Être capable de conduire des véhicules automobiles (voitures, camionnettes) ou des campings cars dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Contenu (Cf. programme détaillé) selon le référentiel du ministère des transports et au référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC)

- ✓ Maîtriser un véhicule dans un trafic faible ou nul
- ✓ Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- ✓ Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- ✓ Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Suivi – Évaluation

- Suivi et évaluation de la formation : feuille de présence, évaluation à l'entrée de la formation pour permettre d'évaluer le volume et le coût prévisionnel de la formation, certificat d'examen du permis de conduire.
- La formation se décline en 2 temps : l'épreuve théorique « code de la route » et l'épreuve pratique, la conduite. La formation théorique et la formation pratique pourront se dérouler simultanément selon disponibilité de l'apprenant et de l'enseignant ; toutefois, la présentation aux examens se fait dans l'ordre examen théorique, examen pratique. Une évaluation continue et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC) est mise en place tout au long de la formation. Enfin une épreuve pratique vient sanctionner l'examen du permis de conduire de la catégorie B : Hors-circulation et circulation à l'issue de la formation.
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la partie théorique et pratique pour le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie participative : elle alternera les apports théoriques et les mises en pratique avec les véhicules sur la piste ou en circulation.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique.

Encadrement – Formateurs – Testeurs :

Formateurs : Equipe de formateurs titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER).

Administratif : Equipe administrative pour la gestion et le suivi des dossiers administratifs.